

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ECOLE DU 06 novembre 2018
ECOLE MATERNELLE VIGNOC

Ordre du jour :

- PPMS et sécurité
- Règlement intérieur
- Projets d'école
- Divers

Présents :

Enseignants : F. Lemaître, F. Denoual, B. Tanguy

Délégués des Parents d'élèves : Mmes : A. Lesné, A. Danger, C. Castille, S. Ftulisiak

Suppléantes : Mmes : V. Nicolas, A. Prechoux, L. Pecot

Chargées des affaires scolaires : Mme : E. Garnier et S. Duclos

Excusés :

M. L'inspecteur : M. GUICHOUX, S. Leseck, Mme S. GARRIGUE BAYLE.

PPMS et sécurité

5 exercices sont effectués dans l'année :

- 2 pour la simulation incendie : 1 en septembre et 1 en janvier (dû à l'arrivée de nouveaux élèves)
- 2 pour la simulation intrusion avec un jeu de cache-cache : 1 en octobre et 1 en mars
- 1 pour la simulation de risque majeur en février

Les plans sont décrits dans des dossiers et des protocoles sont disponibles dans les classes.

Mise en avant d'un souci de communication entre les bâtiments. Une demande à la mairie est faite pour la pose d'une alarme spécifique différente de l'alarme incendie.

Dans la nouvelle réglementation, lors d'une sortie, un dossier est à compléter pour l'éducation nationale (indiquant le nom des enfants en sortie, le moyen utilisé pour le déplacement, le lieu du déplacement...)

Règlement intérieur

Le règlement de l'école est basé sur règlement départemental. Il n'a pas changé depuis l'année dernière.

Une demande de modification a été faite par Mme Lemaitre dans le paragraphe « sécurité » :

« Même si elle est fortement déconseillée, la tétine sera tolérée, pendant la sieste, pour les élèves de Petite Section seulement. ». Cette modification a été approuvée à l'unanimité.

Le règlement intérieur de l'école maternelle a été revu et le Conseil d'Ecole l'a voté à l'unanimité.

A titre d'information, il n'y a pas de décret encore paru pour l'école obligatoire à partir de 3

ans.

Projets d'école

2 Axes :

La compréhension et la lecture :

- Mise en place d'un système d'apprentissage de vocabulaire.
- Nombreux échanges inter-écoles et interclasses autour de la lecture.
- Compréhension d'histoires complexes

Plus de coopération, plus d'entraide :

- Création de la journée de coopération des 2 écoles avec décloisonnement total, répartition en groupes dans des ateliers comme : jeux de société, cuisine... la 1ère aura lieu le 5 décembre sur la matinée, et elle sera renouvelée à chaque période.
- Décloisonnement tous les après-midi entre les MS et GS.

DIVERS

- Demande de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) d'aborder le point des Activités pédagogiques complémentaires(APC). En effet cette année, il est imposé aux institutrices que les APC doivent être orientées sur le langage. De plus, le contenu de leur APC doit être validé par l'IEN.

A titre d'information, il n'y a pas d'APC pour les PS.

- Les questions relatives aux matériels laissés à la disposition des organismes extérieurs intervenant au sein de l'école maternelle sont à voir directement lors des comités de pilotage des TAP ou avec la mairie.
- Il n'y a plus de médecin scolaire référent, nous sommes maintenant rattachés au centre médico-scolaire de Saint-Malo.
- Confirmation par Mme Garnier de la pérennisation sur 2 ans de la semaine à 5 jours.

Le conseil d'école a commencé à 18h05 et s'est terminé à 19h30.

La secrétaire :
directrice :

La

Mme Danger
Lemaitre

Mme